



Envoyé en préfecture le 12/01/2023
Reçu en préfecture le 12/01/2023
Publié le 12 JAN. 2023
ID : 085-200023778-20230106-DCP2023_034-DE

DECISION DU PRESIDENT N° 2023-034

ATTRIBUTION DES MARCHES N°2023-023 A 2023-026 POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES VÉHICULES UTILITAIRES ET LÉGERS

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, et L5216-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° et R.2123-1 1°, et R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2022-07-07 du 15 septembre 2022 autorisant le lancement, l'attribution et la signature des accords-cadres mono-attributaire d'entretien et réparation des véhicules légers et utilitaires communautaires,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 23 novembre 2022 sur le BOAMP et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2022,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2022,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

Article 2 : d'attribuer et de signer les accords-cadres n°2023-023 à 2023-026 relatifs aux lots n°1 « Véhicules légers et utilitaires », n°2 « Véhicules de 3.5 tonnes – remorques », n°3 « Véhicules électriques » et n°4 « Carrosserie », avec la société STRAS (85220), avec pour seuils minimum et maximum :

Lot	Sur la durée de l'accord-cadre (3 ans)	
	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT
Lot 1 « Véhicules légers et utilitaires »	9 000.00	75 000.00
Lot 2 « Véhicules de 3.5 tonnes - remorques »	9 000.00	75 000.00
Lot 3 « Véhicules électriques »	1 500. 00	15 000,00
Lot 4 « Carrosserie »	4 500.00	45 000.00
TOTAL	24 000.000	210 000.00

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le 12 JAN. 2023

ID : 085-200023778-20230106-DCP2023_034-DE

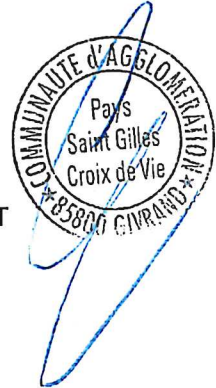
Article 3 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 JAN. 2023
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 JAN. 2023

Givrand, le 06 janvier 2023
Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr